



TELETRAVAIL
Agent de droit privé

TRAVAIL DE PROXIMITE
Agent de droit privé et public

Dans le cadre de l'accord télétravail et travail de proximité, Pôle Emploi ouvre campagne de candidature au télétravail et travail de proximité du 08/11/2021 au 26/11/2021, pour un démarrage au 1er janvier 2022 et pour une durée de 12 mois. Cet accord ne concerne pas les travailleurs Handicapés, qui bénéficient d'un accord particulier.

les agents en CDI et CDD volontaires peuvent bénéficier du télétravail, ils doivent répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- exerçant une activité à hauteur d'au moins 50% d'un temps plein à la date de mise en œuvre du télétravail-travail de proximité,
- avec 3 mois d'ancienneté au sein de Pôle Emploi à la date de mise en œuvre du télétravail-travail de proximité,
- exerçant des activités télétravaillables, et bénéficiant des conditions matérielles requises.

Pour nous contacter :
syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr

Pour retrouver nos infos :
www.fo-pole-emploi-ara.fr
www.facebook.com/FO.PE.ARA

[Youtube](#)



TELETRAVAIL Agents privés →	Agents assurant une relation en présentiel auprès des usagers exercées en agence (cf. métiers du conseil de la classification exercés en agence):	Pour les autres agents	Managers	Cadres au forfait Non manager
Quotité ↓				
100 % d'un temps plein	1 à 2 jours fixes/sem ou 1 fixe et 1 jour volant/sem ou 1 jour volant/sem	1 à 3 jours fixes/sem, ou 1 à 2 jours fixes et 1 jour volant* /sem ou 1 jour volant* / sem	Forfait annuel 92 jours volants dont 3 max/sem et au moins 4 jrs/mois	3 jours volants* maximum dans la semaine
Entre 80% et moins de 100% d'un temps plein	1 à 2 jours fixes / sem ou 1 jour fixe et 1 volant / sem ou 1 jour volant* / sem	1 à 2 jours fixes / sem ou 1jour fixe et1 jour volant/sem ou 1 jour volant/sem	Forfait annuel de 80 jours volants dont 3 j/sem et au moins 3jrs/mois	
Agent exerçant entre 50%et moins de 80% d'un temps plein	1 jour fixe ou 1 jour volant/ sem	1 jour fixe ou 1 jour volant/ sem	Forfait annuel 65 volants dont 3 max/sem et au moins 2 jrs/mois	

Le jour volant est garanti dans la semaine.

Pour les agents en agence, il est arrêté avec le manager lors de l'élaboration du planning.

Pour les autres agents, ces derniers doivent solliciter leur manager pour positionner le jour volant en respectant un minimum de 8 jours de délai de prévenance.

Les jours de télétravail peuvent être mobilisés par ½ journées à la demande de l'agent avec l'accord du manager.



FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI DEFEND
LES AGENTS
CONTACTEZ-NOUS POUR FAIRE VALOIR
VOS DROITS !

Pour nous contacter :
syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr

Pour retrouver nos infos :
www.fo-pole-emploi-ara.fr
www.facebook.com/FO.PE.ARA

[Youtube](#)



TRAVAIL DE PROXIMITE

TRAVAIL DE PROXIMITE	Les agents exerçant une activité à 100% d'un temps plein : Pour les agents qui doivent assurer une relation en présentielle auprès des usagers en agence (métiers du conseil)	pour les autres agents à 100 % d'un temps plein ils peuvent bénéficier	Les agents exerçant une activité entre 80% et moins de 100% d'un temps plein	Les agents exerçant une activité entre 50 et moins de 80% d'un temps plein
Nombre de jours	1 à 2 jours fixes /sem	1 à 3 jours fixes /sem	1 à 2 jours fixes / sem	1 fixe jour par /sem

En aucun cas le travailleur de proximité ne peut être sollicité sur des activités du site d'accueil.
 Le travail de proximité est possible mais en intra-établissement.

la situation de télétravail ne fait pas l'objet d'un avenant au contrat de travail de l'agent.

Pour candidater au télétravail ou travail de proximité, vous devez compléter et valider le formulaire de candidature Accord télétravail-travail de proximité - Agent de droit privé disponible dans le portail SIRHUS.

En cas de refus que faire ?

Recours hiérarchique auprès du N+2 à minima et/ou par l'intermédiaire d'un représentant du personnel (RP, RS, DS, élus CSE, ...) Et si refus confirmé **FO** vous conseille de faire un recours auprès de la CPNC.

En cas de changement d'avis ?

Il est possible d'arrêter le télétravail accordé (sur simple information à mon N+1).
 Demande de télétravail hors campagne seulement nouveaux arrivants, **absences légitimes** durant la campagne de candidature ou sortie de l'expérimentation.)

En cas de mutation fonctionnellement ou géographiquement ? : Remise en cause du droit au télétravail avec un examen avec le nouveau manager.

Chaque agent **non bénéficiaire du télétravail** peut demander jusqu'à **8 jours par an (télétravail exceptionnel.)**

Facilité pour la mise en place du télétravail pour les aidants familiaux (l'aidant est une personne qui apporte une aide régulière à un proche qui se trouve en situation de perte d'autonomie.) De plus Pôle emploi peut autoriser un proche aidant à bénéficier du télétravail au-delà des trois jours hebdomadaires maximum. Cette autorisation a une durée de trois mois renouvelable.

Indemnité annuelle : forfaitaire de 100€ au titre des frais de télétravail, versée en fin d'exercice, sous réserve de la réalisation de 35 jours de télétravail par année civile.